

(1) Époux ou Père  
Prénoms Michaël

Nom (2) TERENCIO

né (3) le 19 septembre 1990,  
à 7 heures 20  
à NOISY-LE-GRAND  
Seine-Saint-Denis  
Fils (4) de (5) José, Manoel  
TERENCIO.  
et de (5) Francisca, Francisca  
MORAIS.

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 851  
le 07 FEV 2022 (6)

MENTIONS MARGINALES (7)



**MARIAGE** célébré à .....

le .....

Il a été déclaré (8) .....

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n° .....

MENTIONS MARGINALES (7)

(1) Ecrire selon le cas : « Epoux ou Père » ou « Epouse ou Mère ». (2) En cas de double nom de famille, ajouter « (1<sup>re</sup> partie : ... 2<sup>nde</sup> partie : ...) ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... ». (3) Ecrire selon le cas : « Né » ou « Née ». (4) Ecrire selon le cas : « Fils de » ou « Fille de ». (5) Prénoms et NOM des parents.

(1) Epouse ou Mère  
Prénoms Naïme Amaïs

Nom (2) BRUNAUD

mée (3) le 5 Février 1992,  
à 15 heures 05  
à Antony sur Seine (Hauts-de-Seine)  
Fille (4) de (5) Pascal BRUNAUD

et de (5) Catherine Isabelle Roletto

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 90  
le 15 Février 2022

L'officier de l'état civil



MENTIONS MARGINALES (7)

à ....., heures .....

, le .....

L'officier de l'état civil  
Sceau

(6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage. (7) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. (8) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le... par Me..., notaire à... ».

(1) .....

**Extrait de l'acte de décès n°.....**

..... (2)

à .....

Délivré conforme aux registres le .....

L'officier de l'état civil

Sceau

**MENTIONS MARGINALES (3)**

(1) .....

**Extrait de l'acte de décès n°.....**

..... (2)

à .....

Délivré conforme aux registres le .....

L'officier de l'état civil

Sceau

**MENTIONS MARGINALES (3)**

(1) Indiquer les Prénoms et NOM du défunt.

(2) Ecrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».

(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

1er ENFANT (1)  
Extrait de l'acte de naissance n° 3354 / 2019  
le 04 décembre 2019

à 11 heures 40  
est né(e) [2]

Eva TERENCIO

du sexe Féminin, à Jossigny  
(Seine et Marne) (3)

reconnu(e) [4] en notre Mairie le  
05 décembre 2019, par son père

Délivré conforme aux registres le 1er Février 2022

L'officier de l'état civil  
Sceau

**MENTIONS MARGINALES (5)**



**Extrait de l'acte de décès n°.....**

(6) .....

à .....

Délivré conforme aux registres le .....

L'officier de l'état civil  
Sceau

**MENTIONS MARGINALES (5)**

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.). (2) Prénom et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « (1<sup>ère</sup> partie : ... 2<sup>nde</sup> partie : ...) » en cas de double nom de famille. (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (Prénoms, NOM) née le... à... ». (4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, en cas de reconnaissance conjointe, par les parents ou en cas de reconnaissance séparée, par le père ou par la mère. Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, par... (Prénoms et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance). (5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. (6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».

Jenée  
ENFANT<sup>(1)</sup>  
Extrait de l'acte de naissance n° 3355 / 2019  
le 04 décembre 2019

à 11 heures 41  
est né(e)<sup>(2)</sup>

Mya TERENCIO

du sexe Féminin, à Jossigny  
(Seine et Marne)  
(3)

reconnu(e)<sup>(4)</sup> en notre Mairie le  
05 décembre 2019, par son père

Délivré conforme aux registres le 1er Février 2022

L'officier de l'état civil  
Sceau

MENTIONS MARGINALES<sup>(5)</sup>



Extrait de l'acte de décès n°

(6) .....  
à .....

Délivré conforme aux registres le .....

L'officier de l'état civil  
Sceau

MENTIONS MARGINALES<sup>(5)</sup>

**(1)** Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance premier, deuxième, troisième, etc.). **(2)** Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « (1<sup>ère</sup> partie : ... 2<sup>nde</sup> partie : ...) » en cas de double nom de famille. **(3)** Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de [Prénoms, NOM] née le... à... ». **(4)** Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, en cas de reconnaissance conjointe, par les parents ou en cas de reconnaissance séparée, par le père ou par la mère. Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, par... [Prénoms et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance]. **(5)** Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. **(6)** Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».

Troisième ENFANT<sup>(1)</sup>

Extrait de l'acte de naissance n° 2965  
le 8 novembre 2023

à 12 heures 45  
est né(e)<sup>(2)</sup> Jenée, statut

TERENCIO

du sexe masculin, à Melun (Seine et Marne).  
(3)

reconnu(e)<sup>(4)</sup> le 10 novembre 2023 en  
celle mairie par son père

Délivré conforme aux registres le 10 novembre 2023

L'officier de l'état civil  
Sceau

MENTIONS MARGINALES<sup>(5)</sup>



Extrait de l'acte de décès n°

(6) .....  
à .....

Délivré conforme aux registres le .....

L'officier de l'état civil  
Sceau

MENTIONS MARGINALES<sup>(5)</sup>

**(1)** Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance premier, deuxième, troisième, etc.). **(2)** Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « (1<sup>ère</sup> partie : ... 2<sup>nde</sup> partie : ...) » en cas de double nom de famille. **(3)** Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de [Prénoms, NOM] née le... à... ». **(4)** Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, en cas de reconnaissance conjointe, par les parents ou en cas de reconnaissance séparée, par le père ou par la mère. Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, par... [Prénoms et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance]. **(5)** Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. **(6)** Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».